
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 MARS 1900.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1^o Rapport fait, au nom de la Commission, par M. SCHOLLAERT.

I

Demande de la dame Marie-Alexandrine CALLAIS.

MESSIEURS,

La dame Callais, née à Herzing (France), le 30 septembre 1862, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis le 21 janvier 1895, et exerce, à Dongelberg (Brabant), la profession de directrice de l'école subsidée de filles.

Elle est célibataire.

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Callais remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,
F. SCHOLLAERT.

Le Président,
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

2° Rapport fait, au nom de la Commission, par M. IWEINS D'ECKHOUTTE.

II

Demande du sieur Charles-Godefroid DARDENNE.

MESSIEURS,

Le sieur Dardenne, né à Malmedy (Prusse), le 19 février 1847, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1867, et exerce, à Liège, la profession de machiniste au chemin de fer Liégeois-Limbourgeois repris par l'État.

Il a épousé une femme de nationalité belge; de cette union sont issus six enfants.

Il n'a pas satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne, mais il a obtenu, le 15 avril 1867, un acte d'expatriation.

Aux termes de l'article 10 de la loi du 16 avril 1898, il est dispensé de payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Faute d'acceptation dans le délai légal, il a été déchu du bénéfice de la naturalisation ordinaire lui conférée par acte législatif du 14 octobre 1899.

Votre Commission estime que le sieur Dardenne remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,
IWEINS D'ECKHOUTTE.

Le Président,
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
